

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - 6621 - 2021 B 00026 - 892 809 831 - 2M
CONSTRUCTION

2M CONSTRUCTION
SARL au capital de 1 000 euros
2 CHE DES IRIS
97421 SAINT-LOUIS
France
SIREN 892809831

**PROCÈS VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU DIMANCHE 30 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
le Dimanche 30 Juin 2024 à 18H00 ,
les associés de la société SARL 2M CONSTRUCTION, Société Anonyme à
Responsabilité limitée au capital de mille euros (1 000), se sont réunis au siège
social 2 CHE DES IRIS 97421 SAINT-LOUIS en Assemblée Générale Ordinaire, sur
convocation faite par la gérance, conformément aux dispositions stipulaires.

Sont présents :

- | | |
|--|-----------|
| - Monsieur JEAN OLIVIER HOARAU, titulaire de trois cents parts | 300 parts |
| - Monsieur MICKAEL MAILLOT, titulaire de sept cents parts | 700 parts |

Soit un total de 1 000 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mickael MAILLOT, GERANT .

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 1 000 parts, soit 100% des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut véritablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2023
- Le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée

Puis il rappelle que l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2023, ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressés aux associés non-gérants plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée.

M. M.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et du bilan, quitus au gérant
- Affectation du résultat
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- Ratification de la rémunération du gérant
- Pouvoirs en vue des formalités

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les associés reconnaissent avoir été convoqués à la présente assemblée conformément aux dispositions statutaires, et avoir été mis à même d'exercer librement les droits de communication qui leur sont accordés par la loi.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/12/2023 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice clos le 31/12/2023 se solde par un bénéfice de 23 792,70 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Réserve légale : 0,00
- Autres réserves : 0,00
- Dividendes : 0,00
- Report à nouveau : 49 180,86

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 50 180,86 euros.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

H. H

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18H45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le bureau d'Assemblée Générale.

Signatures

Président de séance
Monsieur Mickael MAILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mickael MAILLOT', enclosed within a large, loopy circular flourish that extends to the right.

2M CONSTRUCTION
SARL au capital de 1 000 euros
2 CHE DES IRIS
97421 SAINT-LOUIS
France
SIREN 892809831

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DIMANCHE 30 JUIN 2024**

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Les associés reconnaissent avoir été convoqués à la présente assemblée conformément aux dispositions statutaires, et avoir été mis à même d'exercer librement les droits de communication qui leur sont accordés par la loi.

Résultat des votes : pour 2, contre 0 abstention 0

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/12/2023 les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

QUATRIÈME RÉSOLUTION

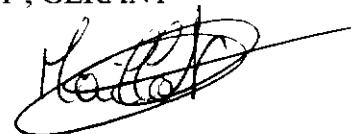
L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice clos le 31/12/2023 se solde par un bénéfice de 23 792,70 euros et décide de l'affecter de la manière suivante :

- Réserve légale : 0,00
- Autres réserves : 0,00
- Dividendes : 0,00
- Report à nouveau : 49 180,86

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 50 180,86 euros.

Résultat des votes : pour 2, contre 0, abstention 0

Signature
Monsieur Mickael MAILLOT , GERANT



Désignation de l'entreprise		2M CONSTRUCTION		Néant <input type="checkbox"/>			
Adresse de l'entreprise		2 CHE DES IRIS - 97421 - SAINT-LOUIS					
SIRET		8	9	2	8		
		0	9	8	3		
		1	0	0	0		
		1	9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le			
		3	1	1	2		
		2	0	2	3		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
			Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *			028	030	9 093	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	3 993	
	Total I (5)			044	048	9 093	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	5 639	
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	452	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *		068	070	110 873
			Autres * (3)		072	074	14 346
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	21 072	
	Charges constatées d'avance *			092	094	1 277	
Total II			096	098	153 659		
Total général (I + II)			110	112	162 752		
PASSIF				Exercice N			
				NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132		
	Report à nouveau			134		25 388	
	Résultat de l'exercice			136		23 793	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		50 181		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		14 398	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	36 541	172	93 247	
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175		934	
Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		108 579		
Total général (I + II + III)			180		158 759		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 099	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme à l'original